Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Le 5 février 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue **le 4 février 2019** à 19h30, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents : Monsieur Charles Brochu, Madame Sylvie Giroux, Monsieur Éric Courteau, Monsieur Fernand Leclerc

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Monsieur Johnny Vander Wal est absent et son absence a été motivée.

Madame Claudette Lapointe, directrice générale est aussi présente.

Madame Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

2019-022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en y ajoutant les points 8.26 à 8.31 et une première période de questions entre les points 4 et 5, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
   - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019
4. Correspondance
5. Divers comités (s/o)
6. Finance
   - 6.1 Présentation des comptes à payer
   - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
   - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
   - 6.4 Dépôt des transferts budgétaires pour la fermeture d'année
7. Adoption de règlement et dispense de lecture (S/O)
   - 7.1 Adoption du règlement numéro 557 visant à ajuster le traitement des élus
8. Affaires nouvelles et suivis
   - 8.1 Recommandation de l'officier municipale en voirie et adjudication de la soumission pour le débroussaillage
   - 8.2 Recommandation de l'officier municipal en voirie et adjudication de la soumission pour la coupe de foin
   - 8.3 Recommandation de l'officier municipal en voirie et adjudication de la soumission pour le balayage des rues et des intersections
   - 8.4 Résolution pour représenter la vente pour non-paiement de taxes à la MRC
   - 8.5 Demande d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts
   - 8.6 Adoption du plan intermunicipal de sécurité civile
   - 8.7 Constitution de l'organisation intermunicipale de sécurité civile (OIMSC)
   - 8.8 Constitution du comité intermunicipal de sécurité civile (CIMSC)
   - 8.9 Journal La Tribune - Offre de publication dans le journal pour Richmond et sa région
   - 8.10 Journal L'Etincelle – Offre de publication pour la St-Patrick
   - 8.11 Nomination de la nouvelle urbanisme - Gestim
   - 8.12 Les jeux du Québec Estrie – Demande de don
   - 8.13 Entériner la demande d'appui du Wales Home dans le cadre du Fonds d'initiatives Culturel (FIC)
   - 8.14 Suivi « Élections »
   - 8.15 Club 4H de Richmond – Demande de publicité
   - 8.16 SPE - Acceptation de la soumission pour l'évaluation des bâtiments municipaux
   - 8.17 Centre d'action bénévole – Nomination d'un bénévole et participation au 5 à 7
   - 8.18 Chemin De La Grande Ligne – Autorisation pour détour
   - 8.19 Rémunération du personnel électoral – Modification de la résolution numéro 2017-020
   - 8.20 Varia
9. Rapport des activités de Monsieur le Maire
10. Période de questions pour le public
11. Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : le 1er avril 2019

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

2019-023 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-023-1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019 soit adopté, tel que présenté.

---------- CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration, le tout selon les bons vœux du conseil.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Exceptionnellement, une période de questions au public a été allouée à cette étape de la réunion.

Il y a eu l'intervention de messieurs Alain Boisvert, Alexandre Fecteau, Corey Lyster, Charles Hodge et Maxime Richer sur les points suivants :

- Problème pour la cueillette des déchets 1 fois/mois
- Récupération des plastiques agricoles

2019-024 FINANCE

2019-024-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement que les comptes à payer au montant de 30 385,31$, tels que présentés aux membres du conseil, soient autorisés à être déboursés.

2019-024-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement d'entériner les dépenses incompressibles au montant de 100 106,76$ et d'entériner les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 5 430,80$ tel que présenté aux membres du conseil.

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

2019-024-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement que les frais de déplacements au montant de 225,61$ soient autorisés à être déboursés. D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de janvier 2019 au montant de 9 543,87$ et les déductions à la source du mois de décembre 2018, au montant de 8 194,65$.

2019-025 AVIS DE MOTION, ADOPTION DE RÈGLEMENT

2019-025-1 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 557 VISANT À AJUSTER LE TRAITEMENT DES ÉLUS ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement des conseillers présents, incluant le maire:

QUE le projet de règlement numéro 557 intitulé : Règlement visant à ajuster les traitements des élus et présentation, soit et est adopté à ce jour.

QUE soit fixé le 4 mars 2019, lors de l'assemblée régulière, l'adoption du règlement numéro 557.

Le règlement numéro 557 fait partie intégrante de la présente résolution.

2019-025-2 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement d'adopter la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.

AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

2019-026 COTISATION AU REER COLLECTIF POUR LES EMPLOYÉS SELON LA POLITIQUE DU GESTIONNAIRE

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à cotiser pour la somme de 7 496,17$ auprès de la Fiducie Desjardins, au REER Collectif 2019, basé sur les salaires de l'année 2018, pour tous les employés, le tout tel que soumis par la directrice générale et prévu à la politique du gestionnaire en cours.

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

---------- **DÉPÔT DES INVENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ – SECTIONS VOIRIE ET ADMINISTRATION**

Les listes des inventaires de la municipalité, section voirie et section administration au 31 décembre 2018 ont été déposées à la table du conseil.

---------- **LEGION ROYALE CANADIENNE – DEMANDE DE DONS POUR L'ENCAN VERT**

La municipalité offre deux sets de deux verres à la Légion Royale Canadienne, Succursale 15 – Richmond pour la **Vente Verte** qui aura lieu le 2 mars 2019.

2019-027 **INSCRIPTION ET AUTORISATION À JULIE LÉTOURNEAU ET CLAUDETTE LAPOINTE À PARTICIPER AU CONGRÈS 2019 DE L'ADMQ**

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement que madame Claudette Lapointe, directrice générale, et madame Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe/aide-urbanisme, soient autorisées à assister au congrès de l'ADMQ pour l'année 2019. Que les frais d'inscription soient payés par la municipalité et que les autres frais inhérents de subsistance (transport, repas et hébergement) leur soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et ce, jusqu'à concurrence maximale des crédits budgétaires disponibles à cette fin.

2019-028 **ADOPTION DU TAUX DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DE STATISTIQUES CANADA POUR AJUSTEMENT SALARIAL 2019 DES EMPLOYÉS**

ATTENDU QUE tous les employés reçoivent annuellement une augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec, (basée sur les mois de janvier à décembre de l'année précédente) pour chaque exercice financier et ce, rétroactif au 1er janvier de chaque année, le tout tel que prévu à la politique du gestionnaire de l'année en cours ;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada a terminé l'année 2018 avec un taux de 1,1% pour le Québec;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2006-261 prévoit une augmentation du coût de la vie minimale de deux virgule cinq pourcent (2,5%);

DANS LES CIRCONSTANCES, il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu unanimement d'accepter les augmentations salariales de deux virgule cinq pourcent (2,5%) telles que prévues à la résolution numéro 2006-261 avec effet rétroactif au premier janvier deux mille dix-neuf (01-01-2019) pour tous les employés.

2019-029 ACCEPTATION DU DEVIS DE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement d'accepter le devis de soumission pour les travaux d'asphalte sur le territoire de la municipalité tel que présenté aux membres du conseil et d'autoriser à inscrire le devis sur le site Internet Se@o.

La directrice générale validera le ponceau du chemin De la Rivière avec le Ministère et la MRC.

2019-030 DÉPÔT ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL ASSIGNÉS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement d'accepter la liste des membres du conseil assignés aux différents comités, à savoir :

Comité de l'Administration :	Eric Courteau Sylvie Giroux
Comité de la Régie Incendie :	Fernand Leclerc Johnny Vander Wal
Comité de la Voirie :	Fernand Leclerc Charles Brochu
Comité d'Urbanisme :	Fernand Leclerc Johnny Vander Wal
Comité des Loisirs et parcs :	Eric Courteau Charles Brochu
Bibliothèque :	Sylvie Giroux
Environnement :	Charles Brochu
Activités municipales pour les citoyens :	Fernand Leclerc Eric Courteau Charles Brochu
Accueil des nouveaux propriétaires :	Sylvie Giroux Johnny Vander Wal
Représentante comités inter-municipales :	Sylvie Giroux

MONSIEUR ERIC COURTEAU QUITTE LA RÉUNION À 20H36 ET EST DE RETOUR À 20H37.

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

---------- **CLUB HOLSTEIN RICHMOND – DEMANDE DE COMMANDITE**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande de commandite.

---------- **CLUB DE GOLF DE RICHMOND – INSCRIPTION MEMBRES CORPORATIFS**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette offre.

2019-031 BANNISSEMENT DES SACS DE PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

ATTENDU QUE suite à la présentation sur le bannissement des sacs en plastique à usage unique le 15 août 2018, le conseil de la MRC a indiqué sa volonté d'étudier davantage le sujet et de proposer un projet de règlement;

ATTENDU QUE pour être inclus dans le règlement général uniformisé de la MRC, le projet de bannissement des sacs de plastique à usage unique doit être approuvé par les 18 municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE conformément à l'article 8 e) de *l'Entente relative à la fourniture de service par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC*, il est de la responsabilité de la MRC d'assurer l'uniformité de la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la MRC a aussi la responsabilité d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles qui vise, entre autres, à mettre un terme au gaspillage des ressources et responsabiliser les acteurs concernés, et qu'en conséquence, la MRC peut coordonner en partenariat avec les municipalités locales la campagne de sensibilisation;

ATTENDU QU' il est de la responsabilité des municipalités locales de veiller à l'application du règlement et travailler avec la MRC pour la campagne de sensibilisation;

ATTENDU QUE le règlement viserait à bannir les sacs en plastique à usage unique de l'ensemble des activités sur le territoire dans lequel il y a un contrat conclu entre un consommateur et un commerçant;

ATTENDU QU' il est important que le projet fasse l'objet d'un consensus puisqu'il a un impact sur les gestes quotidiens des citoyens;

ATTENDU QUE le bannissement diminuerait le nombre de sacs en plastique à usage unique généré sur l'ensemble du territoire de la MRC et aurait un impact positif sur la diminution du nombre de sacs qui sont rejetés dans l'environnement;

ATTENDU QUE le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas et que la réduction à la source est au sommet de la hiérarchie des 3 RV-E ;

ATTENDU QUE la MRC rejoindrait un mouvement mondial de villes ayant banni l'usage de sacs en plastique à usage unique;

Il est proposé par le maire Herman Herbers, appuyé par le conseiller Fernand Leclers et résolu,

QUE la municipalité du Canton de Cleveland participe au projet de bannissement des sacs en plastique à usage unique pour l'ensemble des activités sur le territoire de la municipalité dans lequel il y a un contrat conclu entre un consommateur et un commerçant;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

2019-032 PARTENARIAT DE TRANSPLANT QUÉBEC AVEC LE MILIEU MUNICIPAL EN FAVEUR DU DON D'ORGANES

ATTENDU QUE le CHUS est un acteur important dans la réalisation du don d'organes au Québec;

ATTENDU QU' en 2017, les 182 donneurs décédés au total au Québec ont permis de transplanter 510 personnes, dont 16 de la région administrative de l'Estrie;

ATTENDU QU' il faut poursuivre nos efforts collectifs, car 786 personnes étaient toujours en attente d'une transplantation au 31 décembre 2017 (dont 23 en Estrie);

ATTENDU QU' au 30 septembre 2018, seulement quatre Québécois sur dix avaient officialisé leur consentement dans les registres officiels;

ATTENDU QUE la municipalité peut soutenir Transplant Québec dans l'amélioration de ces résultats en effectuant la promotion du don d'organes auprès de leurs citoyens par une résolution ;

Dans les circonstances, il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu unanimement d'appuyer Transplant Québec en publiant leur information sur les sites WEB et FACEBOOK de la municipalité, ainsi que dans le JOURNAL MUNICIPAL « Le Jaseur ». La municipalité n'est pas en mesure d'afficher le drapeau puisqu'elle n'a pas les équipements nécessaires pour l'installation d'un troisième drapeau.

2019-033 ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU' Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité Canton de Cleveland doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Canton de Cleveland souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité Canton de Cleveland pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé le conseiller Eric Courteau et résolu unanimement :

QUE la Municipalité Canton de Cleveland participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE Herman Herbers, maire, soit autorisé à signer une entente avec la FQM leur permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE Herman Herbers, maire, soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité Canton de Cleveland, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'étude de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE la directrice générale ou toute personne qu'il désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

2019-034 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PROJET DE MODERNISATION DE NOTRE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ATTENDU QUE la municipalité doit prévoir des dépenses supplémentaires de l'ordre de 1 298$ approximatif afin de couvrir les travaux connexes (remplacement des fusibles/porte-fusibles, du câblage et des mises à la terre) pour le projet de modernisation de notre réseau d'éclairage public ;

ATTENDU QU' il est préférable de prévoir un budget additionnel de 2000$ pour couvrir les dépenses imprévues;

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement d'autoriser un budget supplémentaire de 2000$ pour le projet de modernisation de notre réseau d'éclairage public. **QUE** cette dépense non prévue au budget 2019 soit payée avec le « Surplus accumulé ». Si la municipalité se retrouve avec des excédents à la fin de l'année financière 2019, cet investissement sera payé à même les surplus du budget 2019.

---------- **PROJET DE RÉSOLUTION POUR UNE OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande d'opposition.

2019-035 APPUI À LA NOMINATION OFFICIELLE D'UN CHEMIN PRIVÉ

ATTENDU QUE monsieur David Jr. Crack, propriétaire du 270 chemin de La Rivière, dépose une demande d'appui à la municipalité afin que son chemin privé qui se rend à son entreprise agricole soit officiellement nommé « David-Butch-Crack » auprès de la Commission de la Toponymie du Québec ;

ATTENDU QU' en autorisant la nomination de ce chemin, tous les camions lourds de ses fournisseurs seront dirigés par GPS vers la Route 143 au lieu d'utiliser le chemin De la Rivière;

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu unanimement d'appuyer la demande de monsieur David Jr. Crack pour que soit officialisé le nom de son chemin privé « David Butch Crack » auprès de la Commission de toponymie du Québec, le tout en mémoire de son père et pour que ce chemin soit officiellement reconnu sur les logiciels de localisation.

2019-036 OFFRE DE SERVICE DE DESJARDINS POUR LE SERVICE DE LA PAIE ET DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent diminuer les charges de travail pour les employés municipaux, ainsi que tous les frais reliés à la préparation de la paie;

ATTENDU QUE l'offre de Desjardins pour le service de la paie des élus comporte des frais initiaux de 97,15$ payable une seule fois, des frais annuels de 70,75$ par année pour la préparation des T4, des sommaires et du rapport CSST et des frais mensuels de 36,13$ par mois pour les frais récurrents de la paie;

ATTENDU QUE l'offre de Desjardins pour le service de la paie des employés comporte des frais initiaux de 117,25$ payable une seule fois, des frais annuels de 66,25$ par année pour la préparation des T4, des sommaires et du rapport CSST et des frais hebdomadaires de 31,95$ pour les frais récurrents de la paie;

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyée par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement de retenir les services de Desjardins pour le service de la paie et des ressources humaines (Mensuellement pour les élus et hebdomadairement pour les employés).

2019-037 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont à cœur la prévention du décrochage scolaire et la réussite éducative des jeunes et ce, à tous les ordres d'enseignement;

ATTENDU QUE les membres du conseil tiennent à témoigner de la solidarité régionale entourant l'enjeu de la prévention du décrochage scolaire;

Dans les circonstances, il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement les dates du 11 au 15 février 2019 comme Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

2019-038 CHEMIN ARMSTRONG – MANDAT À NOS PROCUREURS THERRIEN COUTURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de l'assiette d'un chemin qui est fermé à la circulation depuis plusieurs années, soit une partie de l'ancien Chemin Armstrong ;

CONSIDÉRANT QUE cette assiette est l'une des possibilités pour conduire à des immeubles qui sont situés dans la zone blanche de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de faire évaluer l'état de cet immeuble et à cette fin, désire obtenir des prix d'ingénieurs;

Dans les circonstances, Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu unanimement de mandater ses procureurs Therrien Couture afin de préparer et soutenir les démarches de la municipalité dans ce dossier.

2019-039 DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE POUR APPORTER UNE MODIFICATION AU PROGRAMME DE LA TECQ

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député fédéral de Richmond-Arthabaska, monsieur Alain Rayes, au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers et madame Manon Fortin, directrice générale de la MRC du Val-Saint-François.

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

2019-040 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET II

ATTENDU QUE *le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 $, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14000$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Canton de Melbourne, Richmond et Ulverton pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 $ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Claudette Lapointe, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-041 ÉCO-CONSEILLER

ATTENDU QUE la MRC, en partenariat avec le Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie (CREE), propose aux municipalités d'avoir un service à la carte en offrant aux municipalités la possibilité d'avoir une équipe de deux écopatrouilleurs pour un certain nombre de semaine;

ATTENDU QUE dans les années précédentes, la MRC et les municipalités participantes ont eu de la difficulté à trouver du personnel pour remplir les postes d'écopatrouilleurs;

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

ATTENDU QUE l'emploi d'écopatrouilleur est plus intéressant, motivant et sécuritaire en équipe de deux;

ATTENDU QUE la SGMR et le CREE ont déposé des demandes auprès *d'Emploi Été Canada* afin de subventionner une partie du salaire et ainsi réduire les coûts pour les municipalités qui participent au projet;

ATTENDU QUE les réponses de l'obtention ou du refus des subventions *d'Emploi Été Canada* arriveront seulement au mois d'avril 2019 et que le coût par semaine pour une équipe de deux variera entre 600 $ et 1 350 $;

ATTENDU QUE la municipalité devra aussi compenser le kilométrage des étudiants pour le transport qu'ils auront à effectuer;

ATTENDU QUE les coûts engendrés pour la semaine de formation d'une équipe d'écopatrouilleur seront répartis entre les municipalités employant cette équipe au prorata du nombre de semaines que cette municipalité l'emploie;

ATTENDU QUE la MRC a besoin du nombre de semaines nécessaire ou du budget alloué au projet par la municipalité afin d'évaluer combien d'écopatrouilleur elle doit engager;

ATTENDU QUE les sujets à aborder dans chaque municipalité varient et que la connaissance des priorités de sensibilisation des municipalités permettra au superviseur de préparer une formation appropriée;

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu,

QUE la municipalité du Canton de Cleveland désire participer au projet d'escouade verte proposé par la MRC du Val-Saint-François;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland a besoin d'une équipe de 2 écopatrouilleurs pour une période de 5 semaines;

QUE les sujets à aborder par l'escouade verte dans la municipalité du Canton de Cleveland sont les suivants :

- Récupération – bacs bleus
- Matières organiques – bacs bruns
- Plastiques agricoles

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François .

2019-042 BORNES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QUE la municipalité a installé deux bornes électriques et qu'elles ne sont pas accessibles au public puisque la municipalité pourra bénéficier d'une subvention;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent faire profiter de ce service auprès des citoyens et/ou aux personnes de passage dans Cleveland et ce, sans aucun frais;

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

ATTENDU QUE pour pouvoir l'offrir aux personnes autres que le personnel, la municipalité ne pourra pas bénéficier de la subvention pour l'une de ces bornes;

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement de ne pas demander de subvention pour l'une de ces bornes et d'autoriser à ce que l'une d'elles soient offertes au public, sans aucun frais.

QUE l'utilisation de l'autre borne ne sera autorisée que pour les employés seulement.

---------- **CROIX-ROUGE – DEMANDE DE DONS**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande de dons.

2019-043 **FOSSES SEPTIQUES – IDEE-EAU/SMMC – MANDATER UN INGÉNIEUR EXTERNE**

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté IDÉE-EAU pour effectuer l'inspection des fosses septiques, le long des lacs Denison et Spooner Pond;

ATTENDU QU' à la suite de cette expertise, la municipalité a transmis des lettres aux propriétaires dont les fosses septiques étaient en contravention;

ATTENDU QU' à la réception de ces lettres, trois propriétaires ont demandé une deuxième expertise et que selon monsieur Marco Carrier de SMMC, leur système est non polluant;

ATTENDU QU' à la suite de cette deuxième expertise, les propriétaires réclament le remboursement de leurs frais d'ingénieurs;

ATTENDU QUE monsieur Patrice Leroux de IDÉE-EAU confirme à la municipalité que ces données sont exactes;

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu de mandater madame Josiane Martel-Ouellet, urbanisme pour la municipalité, à demander une troisième expertise auprès d'une autre entreprise afin de recevoir son diagnostic sur chacune des trois fosses septiques en question.

2019-044 **HÉRITAGE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LEUR EXPOSITION AU FOYER WALES**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement de soutenir l'exposition itinérante *Le Val : Toute une histoire!* Tournée patrimoniale Desjardins, en étant Partenaire Argent au montant de 175$ en échange d'un plan de visibilité. Que cette dépense non prévue au budget 2019 soit puisée dans le poste « Dons-Divers 2019 ».

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

2019-045 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cleveland est membre de la Fédération québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnelles de ce service fixés pour l'année 2019 sont de 130 $ à 170 $;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu ;

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Cleveland mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appuie, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

2019-046 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET DES SUBSTITUTS

ATTENDU QUE la municipalité doit prévoir et désigner un maire suppléant, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir d'un maire, ou de vacance de poste et qu'il y a lieu d'assurer une continuité au sein des différentes rencontres, réunions, ou pour toute autre occasion où doit être représentée la Municipalité du Canton de Cleveland, en cas d'absence du maire ;

Il est proposé par le maire Herman Herbers, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu :

QUE soit nommé et autorisé, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance de poste, le conseiller monsieur Eric Courteau comme maire suppléant;

QU' en cas de non disponibilité du conseiller Eric Courteau à agir comme maire suppléant, soit autorisé et nommé comme premier substitut le conseiller Charles Brochu;

QU' en cas de non disponibilité du conseiller Charles Brochu, soit autorisée et nommée comme deuxième substitut la conseillère Sylvie Giroux;

La résolution numéro 2017-209 est abrogé et remplacé par celle-ci.

2019-047 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC

ATTENDU QUE le maire, Herman Herbers, sera absent à la réunion de la table des maires de la MRC du Val-Saint-François, le 20 février 2019 et que monsieur Johnny Vander Wal, son remplaçant, est dans l'impossibilité d'y assister;

ATTENDU QUE le maire, Herman Herbers tient à ce qu'un des conseillers représentent la municipalité pour cette réunion;

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement que soit nommée la conseillère Sylvie Giroux comme maire suppléant, à la municipalité régionale de comté pour la réunion du 20 février 2019 seulement.

2019-048 REGROUPEMENT D'ACHATS D'ORDINATEURS OU DE TABLETTES AVEC LE CENTRE DE SERVICE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité prévoit faire l'achat de 9 portables pour les membres du conseil et les employés municipaux, au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE le Centre de services partagés du Québec offre un regroupement d'achats pour l'achat de portables;

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale, Claudette Lapointe, à adhérer au prochain regroupement d'achats pour les portables avec le regroupement du Centre de Services partagés du Québec.

---------- **PLASTIQUES AGRICOLES**

Les membres du conseil demandent à ce qu'une collecte des plastiques agricoles soit effectuée au mois de février et au mois de mars par la municipalité. Les dates seront à déterminer et la résolution sera entérinée au mois de mars 2019.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La deuxième période de questions au public a été allouée.

Il y a eu l'intervention de messieurs Charles Hodge, Gerald Badger et Alain Boisvert sur les points suivants :

- Demande de modification au contrat des déchets
- Environnement
- Écocentre
- Frais pour les coupes de bois
- Remerciements au nom de David Jr. Crack pour la nomination du chemin privé : chemin David-Butch-Crack
- Décrire l'Histoire de la nomination des chemins de la municipalité

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

2019-049 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau et résolu que la séance soit levée à 20h33.

Herman Herbers, Maire

Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT 2019-02

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland aux termes des résolutions, adoptée lors de l'assemblée du 4 février 2019.

À Canton de Cleveland, ce 5e jour du mois de février de l'an deux mille dix-neuf.

Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 5e jour du mois de février de l'an deux mille dix-neuf.

Herman Herbers, Maire